

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2297**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 38 avenue Jean Moulin

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2297**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 38 avenue Jean Moulin

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'avenue Jean Moulin à Grigny, ancienne route départementale n° 315, classée dans le domaine public routier du département du Rhône, a été transférée en pleine propriété à la Métropole de Lyon au jour de sa création, en application de l'article L 3651-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la régularisation foncière d'un délaissé de voirie, la Métropole cède à madame Élisa Rousseau et à monsieur Matthias Phily, une emprise, actuellement à usage de cour située en contrebas de l'avenue, ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, afin de la rattacher à leur propriété cadastrée AL 564.

**II - Déclassement**

Le déclassement porte sur une emprise d'une superficie d'environ 91 m<sup>2</sup> (selon le plan de division ci-annexé) située 38 avenue Jean Moulin à Grigny.

Une enquête technique a été réalisée faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser : Enedis, Métropole, GRDF, Serpollet éclairage public, Axione, Eau du Grand Lyon - la Régie, Orange, SFR fibre. Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge des demandeurs.

L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte ou de circulation assurée par la voie, cette procédure n'a pas donné lieu à la réalisation d'une enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le projet de cession sera présenté, par délibération séparée, à l'ordre du jour de la présente Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie d'environ 91 m<sup>2</sup> située 38 avenue Jean Moulin à Grigny.

**2° - Intègre** l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**